

Résultats de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de Solvac

Bruxelles, le 10 mai 2022 à 18:00

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de Solvac s'est tenue ce 10 mai 2022 au Square, Brussels Meeting Center, Mont des Arts à 1000 Bruxelles. Alternativement, les actionnaires qui le souhaitent ont pu exercer leurs droits soit en accordant une procuration soit en participant et en votant de manière digitale en direct ou encore de manière interactive en étant physiquement présent à l'Assemblée Générale.

L'ensemble des résolutions de l'Assemblée a été adopté par les actionnaires.

L'Assemblée Générale Ordinaire a notamment approuvé le paiement du dividende total par action de 5,44 EUR brut, pour l'exercice fiscal 2021, stable par rapport à l'exercice 2020.

Durant cette Assemblée, les actionnaires ont également approuvé :

- la nomination de Monsieur Melchior de Vogüé comme Administrateur indépendant pour une période de 4 ans, jusqu'en mai 2026, en remplacement de Monsieur Bernard de Laguiche qui, pour des raisons de convenances personnelles, n'a pas souhaité poursuivre son mandat d'Administrateur
- la réélection de Monsieur Jean-Patrick Mondron et Monsieur Marc-Eric Janssen de la Boëssière-Thiennes comme Administrateurs et du Baron Vincent de Dorlodot et de Madame Marion De Decker-Semet comme Administrateurs indépendants, pour une période de 4 ans, jusqu'en mai 2026
- la désignation d'EY Réviseurs d'Entreprises SRL, dont le siège social est établi à 2 De Kleetlaan à 1831 Diegem comme Commissaire de la société pour une période de 3 ans. Le mandat du Commissaire viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2025. EY sera représentée par Marie Kaisin, Réviseur d'Entreprises.

Le détail des résolutions, les résultats de votes ainsi que les présentations sont disponibles sur le site internet de Solvac à l'adresse <https://www.solvac.be/gouvernance/assemblees-generales/>

Solvac est une société anonyme de droit belge fondée en 1983 et cotée en bourse sur Euronext Bruxelles sous le code ISIN BE0003545531 (**SOLV**). Ses actifs consistent exclusivement en une participation de plus de 30 % dans le capital de Solvay SA. Ses titres sont exclusivement nominatifs. Ils peuvent être détenus librement par des personnes physiques ou, moyennant agrément du Conseil d'Administration, par des personnes morales ou assimilées aux conditions reprises dans sa politique d'agrément. Au 31 décembre 2021, sa capitalisation boursière s'élevait à 2,3 milliards EUR.

Pour plus d'information, nous vous invitons à contacter :

SOLVAC S.A.

Rue des Champs Elysées, 43

B-1050 Bruxelles

Tél. : +32/2/639 66 30

Mail : investor.relations@solvac.be